

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste</b>	Psychologue
<b>Condition d'accès au poste</b>	Titulaire d'un Master en psychologie

### IDENTITE DE L'AGENT

<b>Nom, prénom</b>	
<b>Statut, cadre d'emplois, Catégorie, grade</b>	Contrat à Durée Déterminée

### PRESENTATION DU SERVICE D'AFFECTATION

<b>Mission principale du service</b>	<p><u>Programme de Réussite Educative</u> :</p> <p>Accompagner des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans en situation de vulnérabilité <b>et leur offrir un espace de libre expression.</b></p> <p><u>Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes</u> :</p> <p>À destination des 12/25 ans, il est question de favoriser l'accueil, l'écoute, le soutien, la sensibilisation, l'orientation et la médiation aux contact des jeunes exposés à des situations à risque et de leur entourage adulte.</p> <p>C'est permettre aux jeunes d'exprimer leur mal être, et de retrouver une capacité d'initiative et d'action.</p> <p>Être un relais entre le jeune et les structures de droit commun.</p>
<b>Composition du service (effectif)</b>	<p><b>Le Programme de Réussite Educative est rattaché à la Caisse des Ecoles. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire ( référents éducatifs, intervenants scolaires) et travaille avec de nombreux partenaires médico-socioéducatifs (Education Nationale, MDS, CMPP, etc.)</b></p> <p>Le PAEJ est rattaché au service jeunesse. Il travaille en transversalité avec les différents acteurs jeunesse (PIJ-Club Ados etc...)</p>
<b>Positionnement du poste</b>	<p>Le psychologue <b>du Programme de Réussite Educative</b> est sous la responsabilité de la <b>coordinatrice du dispositif</b> sur les temps qui lui sont affectés.</p> <p>Le psychologue du PAEJ est sous la responsabilité du chef de service jeunesse sur les temps qui lui sont affectés.</p>

### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

<b>Mission principale, Raison d'être ou finalité du poste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Programme de Réussite Educative</u> :</li> </ul> <p>Rencontrer individuellement des enfants de <b>l'école</b> élémentaire ou du collège dans l'objectif de leur offrir un espace de libre expression <b>avec possibilité d'orientation</b> vers le droit commun.</p> <p>Rencontrer en consultation familiale les familles <b>qui ont besoin d'être soutenus dans leur fonction parentale</b> ou pour lesquelles un espace de paroles semble nécessaire aux fins de travailler les difficultés de l'enfant.</p> <p>Elaborer et animer <b>deux ateliers thérapeutiques (ex : contes, etc ) pour identifier les conflits internes de l'enfant et travailler sur leur résolution.</b></p> <p><b>Assurer un retour auprès de l'équipe du Programme de Réussite Educative sur la prise en charge des enfants et veiller à l'informer de toute situation dangereuse dans laquelle un enfant serait installé.</b></p>
---	---

	<p>Participer aux transmissions d'informations à l'occasion des réunions d'équipe et lors des rencontres partenariales et apporter un éclairage technique sur les situations évoquées.</p> <p>Participer à des ateliers spécifiques ponctuels lors des vacances scolaires à destination des collégiens.</p> <p>Orienter les familles vers les structures médicales adaptées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes</u> :</li> </ul> <p>Accueil et accompagnement individuel et/ou collectif des jeunes et de leurs familles.</p> <p>Favoriser les échanges et articulations entre l'espace collectif et l'espace individuel afin de développer un mode d'accompagnement global du jeune.</p> <p>Possibilité de création et mise en œuvre d'activités, d'atelier thématique et projet collectifs en lien avec les animateurs/éducateurs interne et externe au service jeunesse.</p>
<p><b>Conditions de travail et Autres spécificités du poste</b></p>	<p>Temps de travail annuel : 700 h pour le PRE et 260h pour le PAEJ</p> <p>Horaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Programme de Réussite Educative</u> :</li> </ul> <p>Présence obligatoire le mercredi de 09h00 à 18h00 + 4h de réunions hebdomadaires (jours à définir avec le candidat) + 2h de réunion partenariale 1 fois par mois + interventions ponctuelles pendant les vacances (à définir avec le candidat).</p> <p><u>Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes</u> :</p> <p>À répartir sur une/ou des après-midi, selon les disponibilités.</p> <p>Lieu de travail :</p> <p>Locaux du Programme de Réussite Educative au 19, rue de Boussy 91860 EPINAY-SOUS-SENART et Pôle Ressources Jeunesse – HUB 322 2 rue Georges Bizet 91860 Épinay-sous-Sénart pour le PAEJ.</p>

## COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

<b>Profil du poste</b>	<p><b>Programme de Réussite Educative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sens de la communication et de l'écoute</li><li>- Discrétion</li><li>- Sens du travail en équipe</li><li>- Capacité de remise en question</li><li>- Qualités relationnelles et rédactionnelles</li><li>- Autonomie</li></ul> <p><b>PAEJ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animer le point écoute du service jeunesse ;</li><li>- Assurer le soutien psychologique des jeunes qui lui sont orientés sous forme d'entretien individuel ;</li><li>- Entretenir des liens avec l'équipe jeunesse, le dispositif de Réussite Educative, le collège, le lycée, le hub 322 et les associations dans le cadre des accompagnements qu'il assure ;</li><li>- Orienter vers des structures ou les professionnels (internes ou externes) en fonction des besoins ;</li><li>- Rédiger des rapports d'intervention et des rapports d'activités dans son domaine ;</li><li>- Elaborer et animer ponctuellement des actions collectives à destination du public jeune ;</li><li>- Participer aux réunions d'équipe selon les projets.</li></ul>
<b>Date et signature de l'agent :</b>	<b>Date et signature du supérieur hiérarchique direct</b>

*L'autorité territoriale dispose du pouvoir hiérarchique qui lui permet de décider seule, en fonction des besoins et de l'intérêt du service, de modifier le volume des missions et l'affectation des agents. Ces changements s'effectuent dans le respect des missions du cadre d'emplois de l'agent, des lois et règlements qui encadrent le statut des fonctionnaires et agents publics.*